

La gestion administrative de son activité d'artiste-auteur-riche.

L'activité d'artiste-auteur-riche est assimilée au statut de l'entreprise individuelle défini par un cadre réglementaire fiscal, social et juridique. L'administration de son activité professionnelle nécessite par conséquent de maîtriser les spécificités du statut et du régime de l'artiste-auteur-riche.

De quel régime fiscal dépend l'activité de l'artiste-auteur-riche ?
Dispose-t-on d'option fiscale et quelle est la plus adaptée à sa situation ?
Quelles sont les obligations comptables et les règles de facturation ?
Sommes-nous concernées par la facturation électronique ?
Bénéficie-t-on d'exonération et d'abattement fiscaux ? Comment gérer la TVA ?
Quelles sont les spécificités de notre régime social et de quelle couverture bénéficie-t-on ?
Slasheur-se, comment gérer la pluriactivité ?

Lors de ces trois jours de formation, nous mesurerons l'ensemble des droits et obligations fiscales, sociales, juridiques et comptables spécifiques à l'activité d'artiste-auteur-riche. Nous établirons l'étendue des droits d'auteur à appliquer selon la nature des prestations demandées ; les moyens, les outils et la méthodologie à mettre en place permettant de gérer durablement son activité au service de son économie et de sa couverture sociale.

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement.
Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.
Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

Formatrice : Angélique Lecaille
Intervention : Afdas, Adagp, la SS-AA (sous réserve).
Tarif individuel : 840€
Pré-requis : venir équipé d'un ordinateur et d'éléments de facturation (recettes, dépenses) permettant de constituer les bases d'un tableau de suivi de trésorerie et d'analyser l'option fiscale la plus adaptée à votre activité.
Durée : 3 jours - 21h
Modalité : en présentiel, 5 à 8 personnes.
Dates : Cf calendrier.
Lieu : Rennes et selon les demandes identifiées.

Objectifs

- Organiser la gestion et l'administration de son activité
- Intégrer dans la gestion de son activité, les formalités administratives et déclaratives spécifiques à l'activité d'artiste-auteur·rice.
- Intégrer les obligations comptables dans la gestion de son activité.
- Établir des modes de facturation adaptés.
- Déterminer l'option fiscale la plus adaptée selon le développement de son activité.
- Assurer le suivi et la gestion de la TVA.
- Mesurer l'étendue de sa couverture sociale.
- Établir l'étendue de ses droits d'auteur.

Méthodes

- Participation active : partage d'expérience et perspective d'application.
- Analyse de situation.
- Mise en pratique à l'aide de scénario de gestion permettant l'application des principes abordés.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

Compétences

- Identifier les différents cadres réglementaires de son activité.
- Mesurer les formalités déclaratives afférentes à l'activité d'artiste-auteur·rice.
- Considérer les seuils d'ouverture et plafonds des droits sociaux dans la gestion de son activité.
- Considérer les seuils et plafonds fiscaux dans la gestion de son activité.
- Gérer les taux de TVA et les formalités déclaratives inhérentes.
- Intégrer les principes de la gestion comptable.
- Adapter ses outils de gestion selon le développement de son activité.
- Évaluer ses besoins en trésorerie permettant la conduite et le développement de projets.

Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et les objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice en individuel et en collectif.
- Mise en pratique permettant d'appliquer les principes abordés durant la formation.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

Programme de la formation

Le cadre juridique et fiscal de son activité.

J1

1. La définition de l'artiste-auteur-riche selon :

- le code de la propriété intellectuelle ;
- le code général des impôts ;
- le code de la sécurité sociale.

2. Les activités admises :

- les activités principales ;
- les activités accessoires ;
- la pluri-activité.

Focus : les droits d'auteurs.

3. Artiste-auteur-riche et entreprise individuelle :

- obligations administratives ;
- le compte bancaire ;
- la cotisation foncière des entreprises.

4. Le régime fiscal de l'artiste-auteur-riche :

- l'option micro-BNC et la déclaration contrôlée.

Le cadre juridique et fiscal de son activité (suite).

J2

1. Comprendre et gérer la TVA :

- principes de la TVA, exonérations et seuils, avantages et inconvénients ;
- l'application des différents taux de TVA ;
- TVA collectée et TVA déductible ;
- assurer la bonne gestion de la TVA.

2. Le régime social des artistes-auteur-riche :

- repères historiques ;
- régime et couverture sociale ;
- seuils d'ouverture des droits sociaux et plafond ;
- la dispense de précompte ;
- obligations déclaratives, cotisations et recouvrement ;
- la retraite complémentaire ;
- la mutuelle et prévoyance et les assurances afférentes à son activité ;
- autres points de vigilance.

La gestion comptable et les obligations déclaratives.

J3

1. Administrer son activité :

- les obligations déclaratives auprès des différents organismes ;
- la collaboration, la DAS2 ;
- la contractualisation.

2. La gestion comptable de son activité :

- les obligations comptables ;
- la facturation, les rétrocessions d'honoraires et la note de débours ;

- la facture électronique ;
- le devis et les conditions générales de vente ;
- méthodologie et outils de gestion ;
- points de vigilance.

3. Bilan individuel et collectif.

Artiste-auteur·rice

Vous bénéficiez, via l'Afdas, d'une ouverture de droits à la formation selon le montant de vos revenus artistiques déclarés auprès de l'Urssaf-Limousin. Un délai de carence est à respecter si vous avez bénéficié d'une formation financée via l'Afdas en 2025 et au courant de 2026.

Comment faire une demande de financement ? La demande se fait depuis votre espace personnel (onglet « Particulier ») sur le portail MyA.

Éléments demandés :

- lettre de motivation,
- CV,
- devis de la formation,
- programme de la formation,
- justificatifs de revenus artistiques,
- note d'information sur les frais annexes (transport/hébergement), si nécessaire.

Noter : les financements dépendent des budgets disponibles. Vous pouvez solliciter l'aide de votre conseiller·ère Afdas dans la constitution de votre demande de financement.

Délais de dépôt de l'Afdas : La demande est à déposer au plus tard 4 semaines avant le début de la formation et au plus tôt 4 mois avant.

Nous vous conseillons de déposer votre demande au moins 7 semaines avant le début de la formation.

Indépendant·e

Si vous cotisez au CFP, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle **via le FAF** correspondant à votre activité (Agefice, FAFCEA, FIF-PL).

Noter : Téléchargez au préalable votre attestation de versement CFP à partir de votre espace Urssaf.

Collectivités

Demande via votre **compte d'agent CNFPT**.

Noter : Vérifiez auprès de votre service formation si votre collectivité utilise une procédure dématérialisée (plateforme IEL).

France travail

Vous pouvez solliciter une **Aide Individuelle à la Formation (AIF) via France Travail** à partir de votre espace personnel ou auprès de votre conseiller·ère.

Salarié·e

Demande **via votre OPCO** (Afdas, Uniformation, etc.), selon votre convention collective.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée - 5 personnes minimum - Leur déroulement est confirmé 3 semaines au plus tard avant le début de la formation.

Modalités

1. Pré-inscription : demandez à recevoir le formulaire d'évaluation. Celui-ci permet d'évaluer l'adéquation de vos besoins aux objectifs des formations proposées : > contact@dunite.org.

2. Devis : en retour du formulaire, un devis ainsi que le programme de la formation correspondante seront transmis.

Adressez ensuite ces éléments auprès de votre Opco si vous sollicitez une demande de financement.

3. Validation de l'inscription : votre inscription est confirmée à réception du devis et de la convention de formation signés.

4. Lancement de la formation : vous recevez 3 semaines au plus tard avant le début de la formation votre convocation, le programme de formation et des informations utiles.

Un questionnaire d'auto-positionnement en lien avec la formation retenue est également adressé. Le questionnaire est à retourner complété 1 semaine avant la formation.

Engagements

VHMSS

Dunite s'inscrit dans la lutte pour l'égalité de genre et contre les violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel (VHMSS). Un dossier ressource comprenant un questionnaire d'auto-positionnement est remis à chaque stagiaire en amont de la formation. Cet outil a été conçu et porté par le réseau associatif acb - art contemporain en Bretagne et HF+ Bretagne.

Adaptabilité

Dunite est à l'écoute de tout besoins spécifiques afin d'adapter les formations (adaptation pédagogique ou organisationnelle). Les aménagements sont étudiés et coordonnés avec vous.

Un territoire apprenant

Dunite promeut le collectif participant à construire un commun des connaissances dynamisant la composition et la structuration de réseau professionnel d'artiste-auteur-riche et d'indépendante permettant notamment de rompre avec le sentiment d'isolement et d'illégitimité.

Dunite s'inscrit en coopération avec l'ensemble des acteur-rices de la culture et des professionnel-les relais du champ de l'emploi-formation.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée

- **5 personnes minimum** - Leur déroulement est confirmé **3 semaines au plus tard** avant le début de la formation.

L'inscription à une formation se déroule en plusieurs étapes, il est donc **nécessaire de s'y prendre plusieurs semaines en avance** tenant compte notamment des délais de traitement de votre dossier en cas de demande de financement auprès de l'Opco dont vous dépendez.

FÉVRIER

La gestion de son activité.

17 au 19 fév.

MARS

La gestion de son activité.

03 au 05 mars.

Le dossier artistique.

24 au 26 mars.

AVRIL

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

01 et 02 avril.

La gestion de son activité.

07 au 09 avril.

MAI

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

11 et 12 mai.

Intervenir auprès des publics.

19 au 21 mai.

JUIN

La gestion de son activité.

02 au 04 juin.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

10 et 11 juin.

Le dossier artistique.

23 au 25 juin.

SEPTEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 sept.

Le dossier artistique.

09 au 11 sept.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

22 et 23 sept.

La gestion de son activité.

28 au 30 sept.

OCTOBRE

Intervenir auprès des publics.

06 au 08 oct.

Le dossier artistique.

20 au 22 oct.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

27 au 28 oct.

NOVEMBRE

La gestion de son activité.

03 au 05 nov.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

24 et 25 nov.

DÉCEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 déc.

Intervenir auprès des publics.

08 au 10 déc.

Le dossier artistique.

15 au 17 déc.

Contact

Angélique Lecaille
06 72 75 65 29
contact@dunite.org

www.dunite.org

La coopérative

Fondée par l'artiste-autrice Angélique Lecaille, Dunite est inscrite (Cape) au sein d'une coopérative d'entrepreneuse basée à Rennes, la [CAE Élan Créateur](#). La coopérative comprend un pôle de formation certifié « Qualiopi »



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation et bilans de compétences.

formationpro@elancreateur.coop

Organisme de formation enregistré sous le numéro 533350711235 auprès du Préfet de Région Bretagne

Siret : 437 827 959 00010 - APE : 7022Z

